

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2012/17-EURO
Juin 2012

- AUX:** Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétaire,
Commission du Codex Alimentarius
- OBJET:** Demande d'observations et d'informations à jour sur les points suivants: systèmes nationaux de contrôle des aliments, points de contact du Codex et structures nationales chargées des questions relatives au Codex, participation des consommateurs à l'établissement des normes alimentaires; utilisation des normes Codex et textes apparentés au niveau national; questions nutritionnelles régionales; participation aux travaux du Codex et aux activités de la FAO et de l'OMS en matière d'avis scientifiques.
- DATE LIMITE:** 1^{er} septembre 2012
- OBSERVATIONS:** **Au:** Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les
normes alimentaires,
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Télécopie: +39 06 57054593
Courrier électronique:
codex@fao.org
- Avec copie au:** Point de contact du Codex pour la Pologne,
Mme Marzena CHACIŃSKA
Chef du Département de la coopération
internationale
Inspection agricole et de la qualité des
aliments
30 Wspólna Str., 00-930 Varsovie, Pologne
Téléphone: + 48 22 623 29 02
Télécopie: + 48 22 623 29 97
Courrier électronique:
kodeks@ijhars.gov.pl
mchacinska@ijhars.gov.pl

GÉNÉRALITÉS

La présente lettre circulaire a pour objet de recueillir des informations sur l'évolution de la situation depuis la vingt-septième session du Comité au niveau national dans les pays de la région Europe du Codex, afin de faciliter l'examen des questions visant les systèmes nationaux de contrôle des aliments, la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires et aux travaux du Codex ainsi que l'utilisation des normes du Codex au niveau national. Le questionnaire joint à la circulaire permet de poursuivre la collecte d'informations sur le développement des systèmes de contrôle des aliments, les priorités actuelles et les besoins en matière de développement des capacités et de formation.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

En vue de la vingt-huitième session du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe (CCEURO), les membres de la région et les organisations internationales compétentes sont priés de **fournir les informations relatives à la période écoulée** depuis la vingt-septième session du Comité, en remplissant le modèle prévu à cet effet, qui devra être renvoyé, de préférence par courrier électronique, au plus tard le **1^{er} septembre 2012**.

Format/modèle pour la présentation d'informations par les pays relevant du CCEURO
(mise à jour depuis la vingt-septième session du Comité)

Question 1: Renforcement des structures du Codex à l'échelle nationale

1. Veuillez décrire toute mesure importante prise dans votre pays pour développer les systèmes de contrôle des aliments depuis la vingt-septième session du Comité. Ces mesures peuvent viser entre autres:
 - a. la législation et les réglementations nationales en matière d'alimentation;
 - b. la stratégie et les politiques alimentaires (par exemple, l'analyse des risques);
 - c. la gestion du contrôle des aliments (par exemple les structures administratives);
 - d. les services d'inspection;
 - e. les infrastructures et activités des laboratoires;
 - f. les accords destinés à faciliter le commerce;
 - g. la dissémination des informations, et
 - h. la formation/le renforcement des capacités
2. Veuillez décrire les mécanismes/structures récemment mis en place pour la collaboration intersectorielle/multidisciplinaire aux fins de l'évaluation, de la gestion et/ou de la communication des risques au niveau national (incluant ou non le Comité national du Codex) ainsi que l'efficacité de ces mécanismes/structures.

Question 2: Renforcement des structures du Codex au niveau national

3. Veuillez décrire toute mesure importante adoptée dans votre pays depuis la vingt-septième session du Comité afin de renforcer les structures du Codex au niveau national et pour promouvoir une participation plus active au Codex.
4. Veuillez décrire la structure, la composition et le fonctionnement du Comité national du Codex (ou d'une structure équivalente ou semblable) ou tout projet visant sa création.
5. Veuillez décrire:
 - a. toute mesure spécifique prise depuis la vingt-septième session du Comité dans le but de renforcer le point de contact du Codex (tels que les processus consultatifs intersectoriels sur les questions liées au Codex, notamment la promotion de l'engagement et de la participation des consommateurs et autres parties prenantes;
 - b. les faiblesses mises en évidence au sein du point de contact du Codex et du Comité national du Codex (ou tout autre structure équivalente ou semblable); et
 - c. les besoins recensés en matière de développement des capacités afin de renforcer le point de contact du Codex et le Comité national du Codex (ou toute structure équivalente ou semblable)

Question 3: Les domaines prioritaires de mise en œuvre et les besoins en formation

6. Veuillez décrire:
 - a. les questions prioritaires touchant à la sécurité sanitaire des aliments, à traiter au niveau national et régional;
 - b. les questions prioritaires touchant à la formation (ayant une portée actuelle et future); et
 - c. le soutien supplémentaire requis sous forme de formation et de développement

Question 4: Normes du Codex: priorités et intérêts nationaux

7. Veuillez indiquer:
 - a. parmi les normes spécifiques du Codex et les textes connexes (en cours de rédaction ou déjà formulés) quels sont ceux qui revêtent actuellement le plus d'importance et d'intérêt pour votre pays;
 - b. quels sont les domaines prioritaires actuels en matière d'établissement de normes nationales; et
 - c. la manière dont les normes du Codex sont utilisées à l'heure actuelle et leur pertinence à l'échelle nationale.

Question 5: Activités scientifiques (approche fondée sur les risques) et activités de collecte de données

8. Veuillez décrire l'évolution depuis la vingt-septième session du Comité, en ce qui concerne:
 - a. les domaines où est appliquée l'approche fondée sur les risques (par exemple les programmes de suivi, les programmes d'échantillonnage, les inspections, le fondement scientifique des décisions en matière de sécurité sanitaire des aliments);
 - b. les principales activités de collecte des données en cours visent l'identification et le suivi des dangers les plus graves et des contaminants du point de vue de la sécurité sanitaire des aliments dans les approvisionnements alimentaires et l'identification et le suivi des maladies transmises par les aliments ainsi que des foyers de résurgence;
 - c. l'utilisation des données recueillies pendant les inspections et le contrôle ou le suivi, par des institutions/organismes qui s'occupent d'évaluation et/ou de gestion des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments;
 - d. les mécanismes permettant de comparer les données nationales de consommation alimentaire et l'évaluation de l'exposition des consommateurs aux dangers pour la sécurité sanitaire des aliments; et
 - e. les activités et les domaines d'intérêt qui pourraient bénéficier d'avis scientifiques en matière d'évaluation des risques, telle que l'analyse risque/avantage (par exemple le risque pour la sécurité sanitaire des aliments par opposition au dangers pour la sécurité sanitaire des aliments (notamment le risque pour la sécurité sanitaire des aliments, contre avantage nutritionnel).

Question 6: Questions liées à la nutrition dans la région

9. Veuillez décrire tout événement ayant eu lieu après la vingt-septième session du Comité, concernant des questions liées à la nutrition, telles que l'obésité, le surpoids, l'insuffisance pondérale, les carences en micronutriments et toute mesure de santé publique adoptée, notamment l'éducation nutritionnelle et l'utilisation de l'étiquetage et des allégations nutritionnelles, ainsi que la mise en œuvre de la *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé*.

Question 7: Coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes

10. Veuillez fournir des informations sur les initiatives prises depuis la vingt-septième session du Comité, à l'échelon national et régional pour promouvoir la coordination des activités relatives aux normes alimentaires avec d'autres organisations internationales et régionales.

Question 8: Autres questions

11. Le cas échéant, veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour des commentaires supplémentaires sur l'un des domaines relevant de la compétence du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe.